

QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

**RÈGLEMENT
NUMÉRO 334-2022**

**MODIFICATIONS DES LIMITES DU PÉRIMÈTRE
URBAIN DE SAINT-GILLES**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LOTBINIÈRE
6375, RUE GARNEAU
SAINTE-CROIX (QUÉBEC) G0S 2H0**

RÈGLEMENT NUMÉRO 334-2022
MODIFICATIONS DES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE
SAINT-GILLES

ATTENDU QUE	la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (projet de règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;
ATTENDU QU'	il y a lieu de modifier les limites du périmètre urbain de Saint-Gilles;
ATTENDU QUE	l'article 47 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) stipule que le conseil de la MRC peut modifier le SADR;
ATTENDU QUE	le 1 ^{er} février 2023, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a émis l'avis que le projet de règlement 334-2022 respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;
ATTENDU QU'	une assemblée publique de consultation s'est tenue le 7 février 2023;
ATTENDU QU'	avis de motion a été donné le 23 novembre 2022 conformément aux dispositions du Code municipal;
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Monsieur Stéphane Dion appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu
QUE	soit décrété par règlement de ce conseil ce qui suit :

ARTICLE 1**TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le titre de « Modifications des limites du périmètre urbain de Saint-Gilles ».

ARTICLE 2**BUT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement vise à modifier les cartes 25 et 38 du Livre IV du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), en modifiant les limites du périmètre urbain (PU) de Saint-Gilles.

ARTICLE 3**VALIDITÉ DU RÈGLEMENT**

Dans le cas où une partie ou une clause du présent règlement serait déclarée invalide par un tribunal reconnu, la validité de toutes les autres parties ou clauses ne saurait être mise en doute.

Le conseil de la municipalité régionale de comté de Lotbinière décrète le présent règlement dans son ensemble et également article par article, alinéa par alinéa, de manière à ce que si un article ou un alinéa de ce règlement était ou devait être en ce jour déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continuent de s'appliquer autant que faire se peut.

ARTICLE 4**MODIFICATION DES LIMITES DU PU DE SAINT-GILLES**

La carte 38 (Périmètre urbain de Saint-Gilles) du Livre IV du SADR est remplacée par la carte 38, portant la mention « après modification », se trouvant en annexe du présent règlement pour en faire partie intégrante.

La carte 25 (Grandes affectations du territoire) du Livre IV est également modifiée telle qu'illustrée sur l'extrait de la carte 25, portant la mention « après modification », se trouvant en annexe du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 5

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Sainte-Croix, le 8 février 2023.

Daniel Turcotte, préfet

Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier

Copie conforme certifiée par

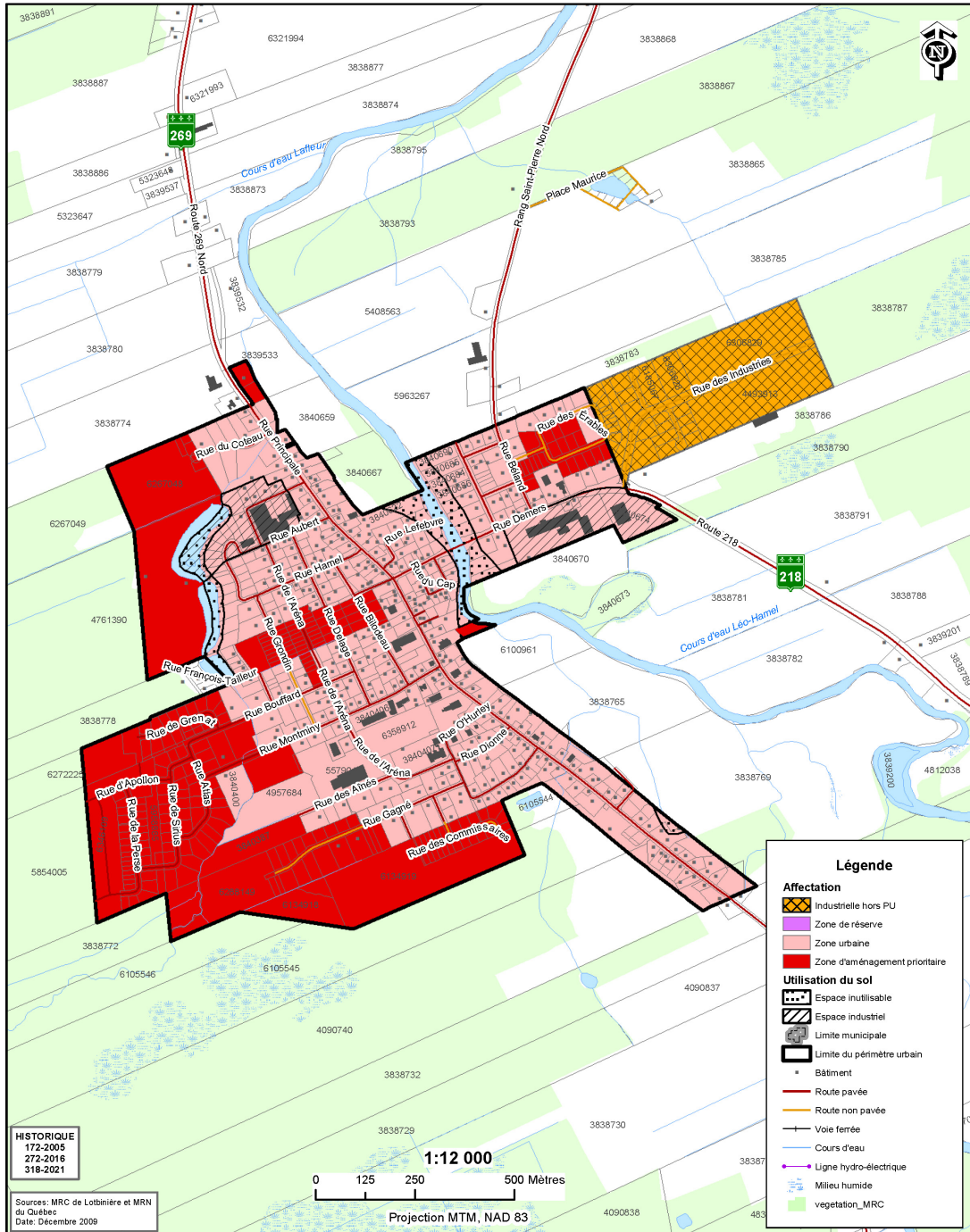
Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier

Ce _____^{ème} jour du mois d'avril 2023

ANNEXES

- CARTE 38 – Périmètre urbain de Saint-Gilles - AVANT modification
- CARTE 38 – Périmètre urbain de Saint-Gilles - APRÈS modification
- Extrait de la CARTE 25 – Grandes affectations du territoire – AVANT modification
- Extrait de la CARTE 25 – Grandes affectations du territoire – APRÈS modification

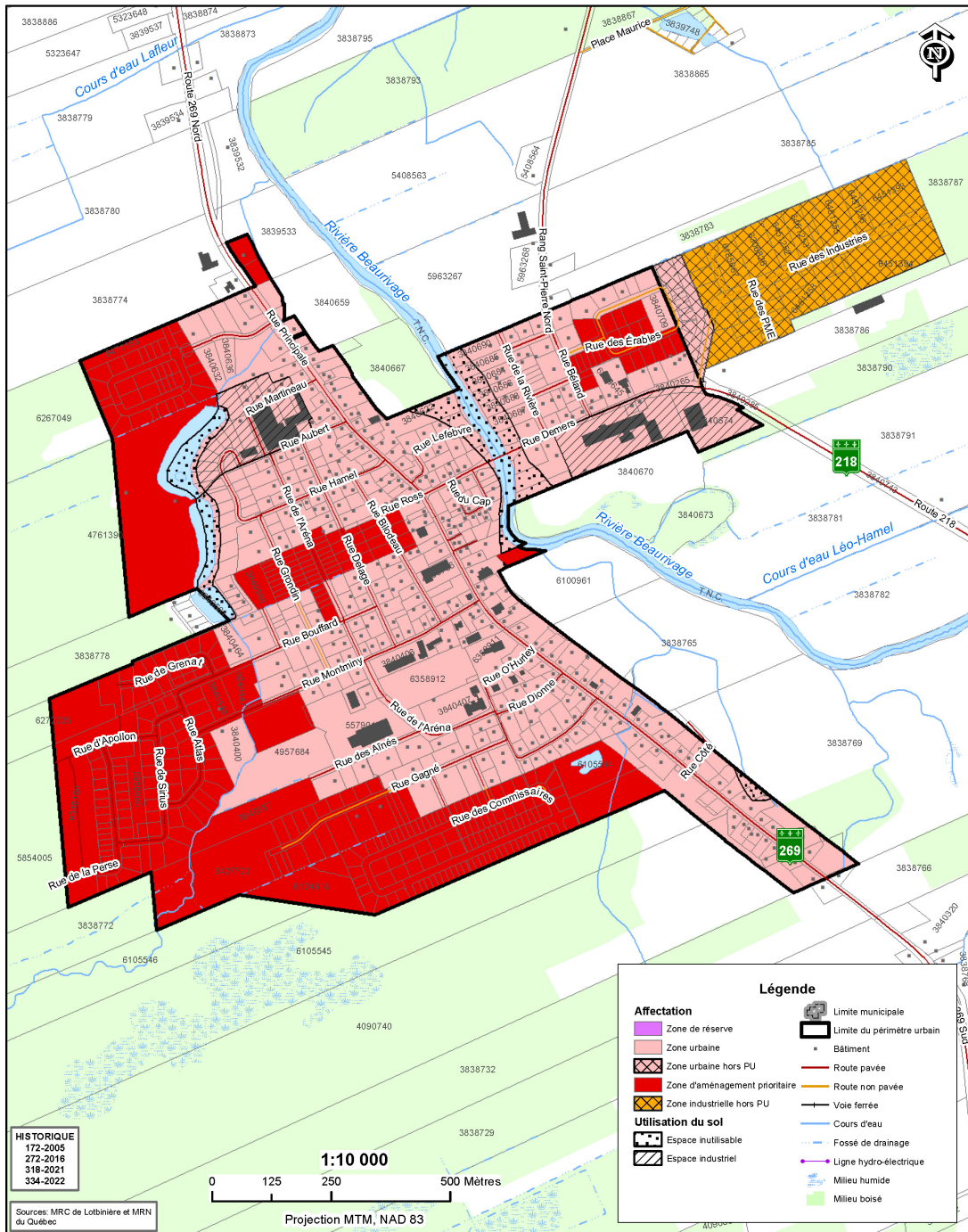
Carte 38 – Périmètre urbain de Saint-Gilles – AVANT modification

Carte 38**Périmètre urbain de Saint-Gilles**

Règlement numéro 334-2022
Modifications des limites du périmètre urbain de Saint-Gilles

MRC de Lotbinière – 8 février 2023

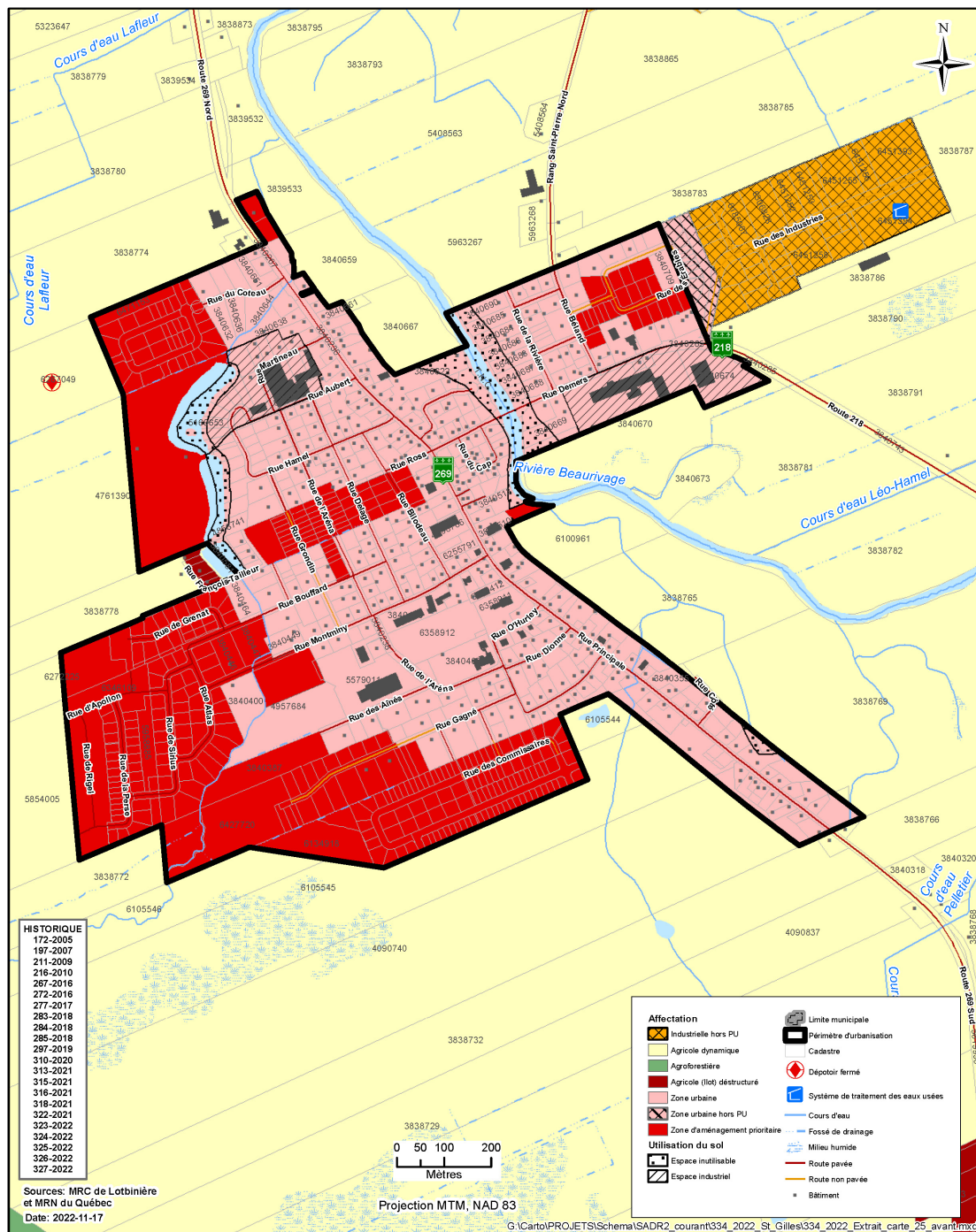
Carte 38 – Périmètre urbain de Saint-Gilles – APRÈS modification

Carte 38**Périmètre urbain de Saint-Gilles**

Règlement numéro 334-2022
Modifications des limites du périmètre urbain de Saint-Gilles

MRC de Lotbinière – 8 février 2023

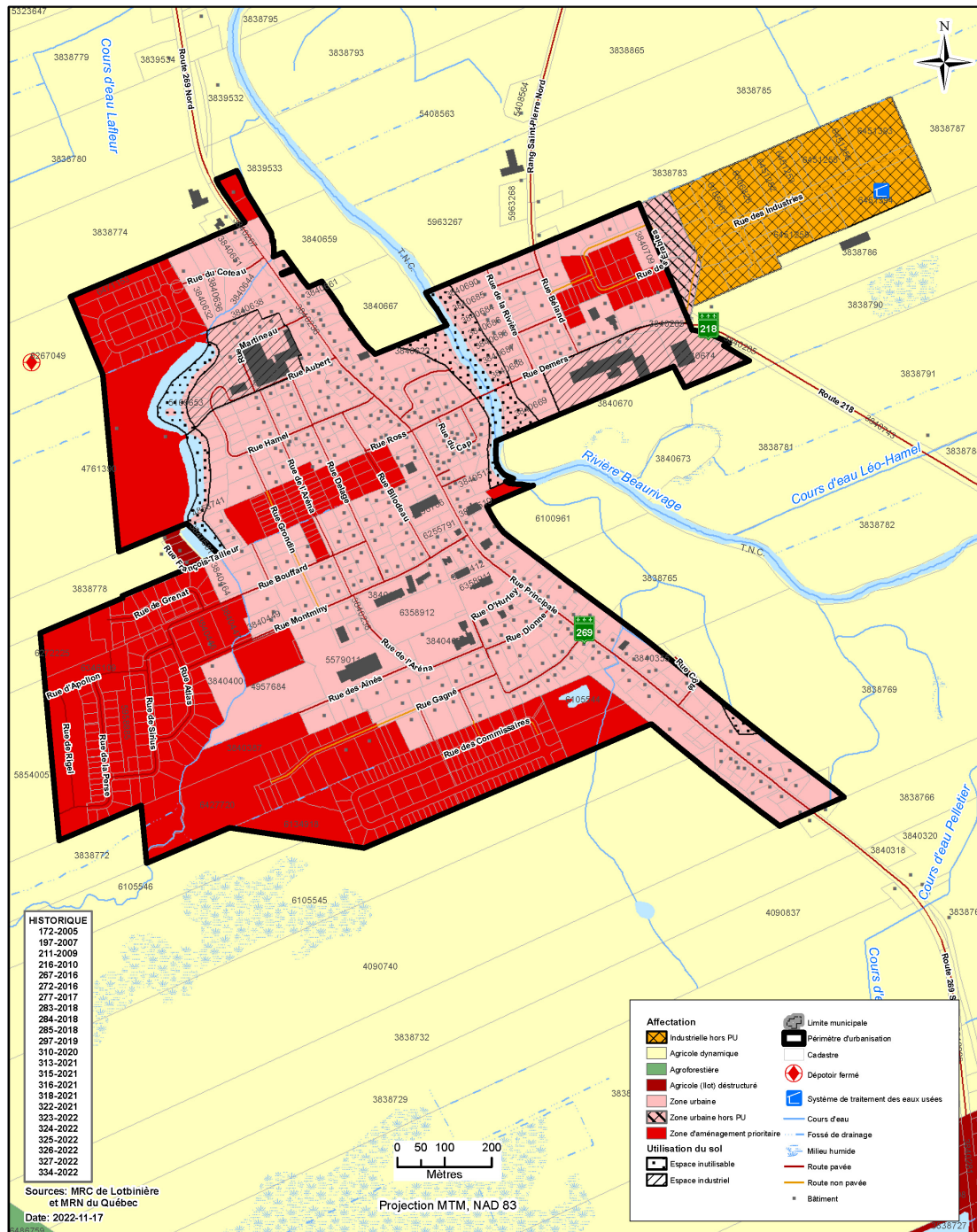
EXTRAIT DE LA CARTE 25 - AVANT MODIFICATION



Règlement numéro 334-2022
Modifications des limites du périmètre urbain de Saint-Gilles

MRC de Lotbinière – 8 février 2023

EXTRAIT DE LA CARTE 25 - APRÈS MODIFICATION



Règlement numéro 334-2022
Modifications des limites du périmètre urbain de Saint-Gilles

MRC de Lotbinière – 8 février 2023